Image not found or type unknown

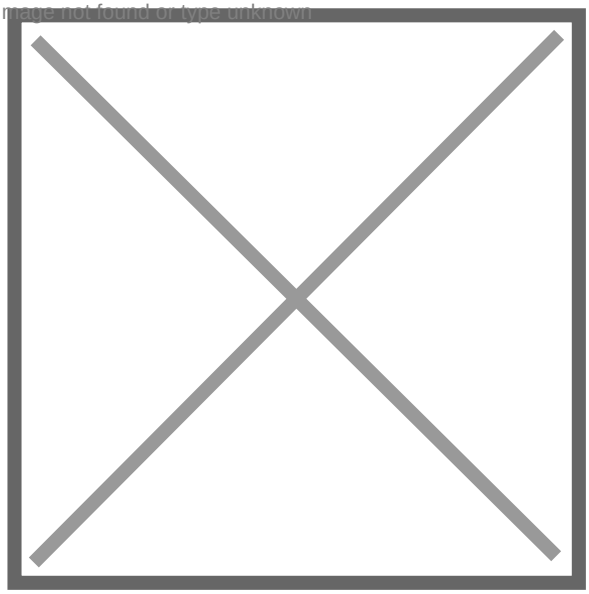

Quel status : Ouvrier ou Etam

Par **ElBibs16**, le **30/11/2021** à **21:04**

Bonjour,

J'ai un niveau d'étude bac+ 2 (DUT). Je travaille depuis 30 ans. J'ai incorporé une société il y a 4 ans, et mon status est Ouvrier, niveau IV, coef 270. Je dépends de la convention collective de la metallurgie de la Charente. Lors de mes précédents emplois, j'ai toujours été Etam. Ne devrais-je pas être Etam de niveau V minimum ?

Merci.

Par **morobar**, le **01/12/2021** à **08:36**

Bjr,

La réponse est dans votre convention collective, et la description de votre poste.

Mais vu d'ici il n'y a aucune obligation.

Par **AlainD67**, le **01/12/2021** à **11:59**

Bonjour,

Tout dépend du poste occupé.

Ouvrier si vous êtes en production ou assimilé.

ETAM si vous êtes employé, technicien ou agent de maitrise.

Pour les fonctions transversales genre qualité ou maintenance il faut voir la description de poste et ce qui se pratique dans votre entreprise.

En gros et pour simplifier, si vous travaillez habituellement dans l'atelier vous êtes probablement ouvrier. Si vous travaillez habituellement dans un bureau vous êtes probablement ETAM.

Par **morobar**, le **01/12/2021** à **18:06**

Il faut rajouter qu'il n'y a pas d'intéret à requalifier un statut d'ouvrier à celui d'employé.

Par **Lag0**, le **01/12/2021** à **19:03**

Bonjour,

[quote]
Le classement d'accueil ne sera pas inférieur au 1er échelon du niveau IV (coefficient 255) pour le titulaire d'un diplôme universitaire de technologie.
Après 6 mois de travail effectif dans l'entreprise, le classement de l'intéressé ne devra pas être inférieur au 2e échelon du niveau IV (coefficient 270).
Après 18 mois de travail effectif dans l'entreprise, le classement de l'intéressé ne devra pas être inférieur au 3e échelon du niveau IV (coefficient 285).

[/quote]

Par **AlainD67**, le **02/12/2021** à **07:55**

[quote]
Il faut rajouter qu'il n'y a pas d'intéret à requalifier un statut d'ouvrier à celui d'employé.[/quote]

Il y a quand même des différences entre les deux stauts, donc il peut y avoir un intérêt.

Dans la métalurgie les primes d'ancienneté sont en général calculées par rapport au salaire minimum du coefficient. Si ce dernier augmente la prime d'ancienneté augmente.

Il peut aussi y avoir des accords d'entreprise donnant certains avantages aux etam et pas aux ouvriers, et vice versa.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Les durées de préavis ne sont pas les même.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés